

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

2 juillet 1990

SESSION ORDINAIRE 1989-1990

PROPOSITION DE RESOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Ayant pris connaissance du rapport d'auditions et de la note introductive à la présente résolution de la Commission Culture de l'ACCF et sur base des constats suivants :

1. dans la Région de Bruxelles-Capitale, il y aurait au moins 100.000 personnes analphabètes, c'est-à-dire, selon l'UNESCO, « incapables de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne »; ce chiffre ne prend pas en compte l'illettrisme, c'est-à-dire la non-utilisation de la lecture et de l'écriture, ni l'absence de maîtrise des bases fondamentales du calcul;
2. cette population est issue des milieux socialement défavorisés et est constituée notamment d'immigrés de la première génération, d'enfants issus de cette immigration et aussi d'une importante population belge;
3. l'enseignement ne dispose pas de moyens spécifiques pour apprendre à lire, à écrire et à calculer à

tous les enfants de notre Région;

4. bien que l'enseignement soit une matière communautaire, le faible niveau de scolarisation a aussi des conséquences régionales; la présence d'une population analphabète, peu qualifiée, est un obstacle au développement économique de la Région et à l'insertion socio-professionnelle des personnes concernées;
5. l'incapacité de lire et d'écrire est un obstacle fondamental pour la participation des populations concernées à la vie démocratique et au développement culturel de notre Région; l'ignorance et l'obscurantisme favorisent le développement de courants hostiles à la démocratie;
6. 1990 a été proclamée par les Nations Unies « Année internationale de l'Alphabétisation »; il appartient à notre Assemblée de reconnaître l'analphabétisme comme un fait politique important et de faire des propositions concrètes pour tenter de le résoudre;

l'Assemblée de la Commission communautaire française

- demande au Collège de la Commission communautaire française de faire de la lutte contre l'analphabétisme une de ses priorités, notamment en matière :

- d'orientation de la formation continuée des enseignants,
- d'encadrement parascolaire, notamment en matière d'écoles de devoirs,
- de développement de la lecture publique,
- d'édition d'ouvrages de qualité adaptés aux illettrés,
- d'information du public,
- et de financement des collectifs d'alphabétisation,

les actions seront menées en liaison étroite avec les acteurs concernés;

- invite l'ensemble des autorités bruxelloises à créer, développer ou poursuivre leurs efforts en matière :

- de soutien à l'enseignement bruxellois, notamment par la consolidation des zones d'éducation prioritaires,
- de définition des critères d'affectation et de financement des agents contractuels subventionnés pour l'alphabétisation,
- de politique d'insertion socio-professionnelle des publics les moins qualifiés, voire analphabètes,

- de politique du logement, pour améliorer les conditions d'étude des enfants de familles défavorisées;

- invite les autorités de la Communauté française :

- à assumer leurs responsabilités spécifiques en matière d'enseignement à Bruxelles,
- à introduire une discrimination positive, en termes de normes d'encadrement, pour les écoles à fort pourcentage d'enfants issus de milieux défavorisés, et notamment de l'immigration (ce taux d'encadrement préférentiel concerne principalement l'enseignement maternel, primaire, professionnel, l'enseignement à horaire réduit, les zones d'éducation prioritaire et la promotion sociale),
- à donner à l'Inspection les moyens pour lui permettre de faire respecter l'obligation scolaire et contribuer ainsi à une meilleure égalité des chances pour tous les enfants de la Région,
- à donner aux bibliothèques publiques les moyens de mener une politique de lecture publique suffisante qui permette de compléter l'action de l'enseignement en cette matière.

J.-P. CORNELISSEN
J. DE COSTER
M. DUPONCELLE
A. LEDUC
M. LEMESRE
M. WILLAME